



SHERPA
Rural Science-Society-Policy
Interfaces

Une vision pour les territoires ruraux

SHERPA Document de position

AVENIR DES ZONES RURALES À L'HORIZON 2040 : FUTURS DÉSIRABLES ET GOUVERNANCE DES TRANSITIONS

DOCUMENT DE POSITION SHERPA

PLATEFORME REGION PROVENCE ALPES COTE D'AZUR

Version 15 11 2021

Contacts

Animateur Jean-Pierre ROLLAND

Coordinateur Samuel FERET



Table des matières

1. Messages clés	3
2. Résultats de l'exercice de prospective	4
2.1. Quel avenir désirable pour les territoires ruraux de la Région Provence Alpes côte d'Azur ?	4
2.2. Priorités thématiques, objectifs et mesures identifiées	8
2.3. Gouvernance de la résilience des territoires ruraux comment piloter les transitions ?.....	16
Remerciements	21
Membres de la Plateforme Région Provence Alpes Côte d'Azur 2021	21
Références	23
Annexe 1. Méthodologie utilisée par la Plateforme	26

1. Messages clés

Cette deuxième phase de travail de la plateforme SHERPA a permis d'affiner les réflexions prospectives développées en 2020. Elle s'est appuyée sur les [scénarii du JRC sur les zones rurales à l'horizon 2040](#) construits sur deux axes : la démographie et la gouvernance. A l'issue du premier atelier organisé en juillet 2021, **une majorité de participants a positionné la région Provence Alpes Côte d'Azur dans le scénario 1 (« Rurbanités »), avec une population rurale qui croît et une gouvernance multi-niveaux fragmentée dans les zones rurales.** Toutefois, des participants ont aussi cité les scénarios 2 (Renouveau rural) et 3 (Connexions rurales). **De manière générale, il est difficile de positionner la région tout entière sur l'un des quatre scénarios en raison de la forte hétérogénéité infrarégionale des territoires ruraux.** A l'horizon 2040, les membres de la plateforme ont convergé pour inscrire l'avenir des territoires ruraux de la région Provence Alpes Côte d'Azur dans **un scénario du renouveau rural.**

Lors du second atelier en septembre, 8 priorités ont été identifiées pour atteindre ce futur désirable dans les territoires ruraux : **l'accès au logement, les mobilités, l'accès aux services de proximité, l'accès au numérique, l'adaptation au changement climatique, l'économie et l'emploi, le développement et l'adaptation du secteur agricole et alimentaire et aussi du secteur du tourisme.** Pour chacune de ces priorités, deux objectifs ont été identifiés, ainsi que des pistes de mesures de transitions, des outils à mobiliser, les acteurs concernés ou encore des contraintes à dépasser.

Pour mettre en œuvre toutes ces mesures et répondre de manière pérenne aux défis des territoires ruraux dans la région Provence Alpes Côte d'Azur, la question de la gouvernance de la résilience pour piloter les transitions a fait l'objet d'un troisième atelier qui visait à répondre à quatre questions :

- Quelles échelles de gouvernance pertinentes, quelle coordination ?
- Quelle ingénierie, contractualisation territoriale et animation ?
- Quels instruments politiques, financements, outils de suivi et évaluation ?
- Comment plus et mieux impliquer les citoyens ?

Il en ressort qu'une approche au plus près des territoires (au niveau d'un bassin de vie) est indispensable et que les différents niveaux de décision doivent être mieux connus et mieux coordonnés. Les procédures administrative et financières, notamment concernant les projets européens, y compris dans le cadre du FEDER et du FEADER, doivent être simplifiées et les outils de financement être mieux adaptés aux besoins et aux capacités des porteurs de projets, y compris en matière de préfinancements. Pour favoriser l'émergence de ces projets et permettre leur mise en œuvre et leur suivi, il est indispensable de mettre à disposition et de mutualiser des appuis en matière d'ingénierie territoriale, à destination des communes, des PETR..., mais aussi des autres acteurs locaux (structures associatives, collectifs citoyens, agences de développement ...).

Enfin, pour des politiques pérennes, l'implication des usagers et des citoyens doit être repensée pour passer de la consultation à la co-construction.

Mots-clés : agriculture, changement climatique, capital naturel, démographie, économie rurale, économie de proximité, emploi, gouvernance, mobilité, essor numérique, gestion des ressources naturelles, qualité de vie, ruralité, sédentarité, accès aux services, territoires ruraux, tourisme

2. Résultats de l'exercice de prospective

2.1. Quel avenir désirable pour les territoires ruraux de la Région Provence Alpes côte d'Azur ?

A l'issue du premier atelier, une majorité de participants a positionné **la région Provence Alpes Côte d'Azur dans le scénario 1 du JRC sur les zones rurales à l'horizon 2040 (« Rurbanités »)**, avec **une population rurale en hausse et une gouvernance multi-niveaux fragmentée dans les zones rurales**. Toutefois, des participants ont aussi cité les scénarios 2 (Renouveau rural) et 3 (Connexions rurales). De manière générale, il est difficile de positionner la région tout entière sur l'un des quatre scénarios en raison de la très forte hétérogénéité infrarégionale des territoires ruraux. Il en résulte la nécessité d'une approche territoriale très fine au niveau des bassins de vie, des pays ou des pôles d'équilibre territorial ruraux (PETR) pour mieux appréhender les problématiques propres à chaque territoire rural.

Les échanges entre les membres de la plateforme lors du premier atelier de travail en juillet ont convergé pour inscrire l'avenir des territoires ruraux de la région vers le scénario du **renouveau rural dont les contours sont précisés ci-après**.

2.1.1. DEMOGRAPHIE

D'après les projections de l'INSEE, la croissance démographique devrait se poursuivre dans les territoires ruraux, mais à un rythme plus faible et sera essentiellement portée par les migrations que la crise sanitaire a confortées. Or, aujourd'hui les générations sont plus mobiles et donc le facteur migratoire est très volatile.

Le vieillissement de la population est lui certain, il va s'accroître avec l'arrivée des générations de baby-boomers. Parallèlement, le déficit de jeunes augmente à l'horizon 2030, notamment dans les zones rurales, accentuant la diminution de la population en âge de travailler. En conséquence, le ratio de dépendance risque encore de se dégrader si aucune mesure n'est prise.



L'enjeu est donc d'accompagner cette tendance à l'installation dans les territoires ruraux, accentuée par la crise du COVID. Il s'agit en particulier d'attirer les populations jeunes en rendant ces territoires attractifs et en donnant accès aux services adaptés aux attentes de ces populations, en particulier en termes de logement, mais aussi en termes d'éducation, de services à la petite enfance et d'offre culturelle. Il s'agit aussi d'offrir un environnement favorable à la création d'emplois,

via notamment des réseaux d'acteurs dynamiques, des appuis aux jeunes porteurs de projet et à travers le développement du numérique. Par ailleurs, l'installation de ces nouvelles populations dans les territoires ruraux nécessite des actions collectives visant à résoudre les conflits d'usage et promouvoir le bien-vivre ensemble.

Enfin, la région Provence Alpes Côte d'Azur doit favoriser sur ces territoires le développement de nombreux services d'aide à la personne (formation, revalorisation de ces emplois...), pour répondre à la prise en charge des personnes âgées dont le nombre progresse fortement.

2.1.2. CADRE DE VIE ET QUALITE DE VIE

Pour renforcer l'attractivité des territoires ruraux, outre la préservation du capital naturel et un meilleur accès aux services sur l'ensemble des territoires, de nombreuses initiatives devront être développées sur la base

du capital culturel et social de ses territoires ruraux afin d'y renforcer la qualité de vie. Il s'agit de réinventer une « appartenance aux territoires et une ruralité positive ». Localement des soutiens à la création de lieux de rencontre et de convivialité, devront être mis en œuvre avec des outils financiers adaptés (cf. point gouvernance), afin de favoriser le « bien vivre » entre les générations et entre résidents de longue date, nouveaux arrivants et touristes, contribuant à atténuer les conflits. Ces lieux de vie peuvent être hybrides à vocation commerciale, mais aussi sociale et fournir des services publics (café, bistrot de pays, AMAP, épiceries solidaires, foyers...). Les actions culturelles et sociales visant à renforcer la participation citoyenne à la vie des collectivités à la solidarité devront également être promues.

2.1.3. NECESSAIRE TRANSITION POUR PRENDRE EN COMPTE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Les effets des changements climatiques vont s'accroître à horizon 2040 et impacteront durablement la biodiversité, la forêt, l'agriculture et les ressources en eau. C'est dans ce contexte que la région doit mettre en place son Plan climat « Une COP d'avance », qui vise notamment une réduction des émissions de gaz à effet de serre en particulier à travers une refonte de l'organisation territoriale des transports, le développement des transports doux, le développement de l'accès aux services à distance (numérique), des adaptations dans les modes de production agricoles, mais aussi l'augmentation de la production d'énergies renouvelables dans les zones rurales et une meilleure isolation de l'habitat.

Le Plan climat prévoit aussi la préservation de la biodiversité et des ressources naturelles qui contribue à lutter contre les effets du changement climatique et les catastrophes naturelles (feux, inondations, éboulements) avec un renforcement des aires protégées dont les parcs. Dans ce cadre, des politiques d'atténuation doivent être déclinées et mises en œuvre sur chaque territoire, en s'appuyant en particulier sur les travaux du Groupe régional d'experts sur le climat (GREC-SUD) et sur les parcs naturels régionaux qui ont notamment comme mission de préserver les paysages, la biodiversité et le patrimoine naturel.

Le Plan climat prévoit aussi de promouvoir la maîtrise des ressources en eau et la préservation des milieux aquatiques. Globalement, sur chacun des territoires ruraux, il s'agit de mettre en œuvre des modèles de développement plus résilients et plus durables, créateurs d'innovations et d'emplois nouveaux pour une meilleure préservation et gestion des territoires et des ressources naturelles (eau, forêts, biodiversité), mais aussi pour répondre aux enjeux particuliers du secteur du tourisme et du secteur agricole.

2.1.4. ECONOMIE ET EMPLOI DANS LES ZONES RURALES

Etant donné l'importance de l'économie de proximité (commerces, artisanat, TPME, services à la personne, services culturels...) pour la vie des territoires ruraux, le soutien de cette économie est un enjeu majeur. Elle est source d'emplois et d'activité. Elle est en lien direct avec le territoire en valorisant le patrimoine et les savoir-faire locaux, en utilisant les ressources matérielles et humaines locales. Enfin, cette économie de proximité a une forte utilité sociale : elle fournit de nombreux services essentiels et offre des lieux de convivialité et d'échanges, générant du lien entre générations et/ou populations. Pour favoriser son développement, des outils de financement adaptés devront être développés qui prennent en compte l'utilité sociale de cette économie généralement mal ou pas rémunérée. A l'horizon 2040, les services à la personne devront être développés et valorisés pour répondre au vieillissement de la population. De même, l'offre de services adaptés aux nouveaux résidents plus jeunes devra être développée (jeune enfance, services culturels...).

Des systèmes agricoles et alimentaires territorialisés durables doivent être mis en place qui répondent à de multiples défis : le renouvellement des générations ; la dépendance à une main d'œuvre importée qui fragilise le secteur durant la crise sanitaire et pose la question de la gestion sociale de la main d'œuvre agricole ; la forte chute du nombre d'exploitations du fait des départs en retraite non remplacés et de la pression foncière liée à l'artificialisation des terres ; la prise en compte de fortes contraintes naturelles et

l'adaptation aux changements climatiques (gestion du risque climatique, accès à l'eau d'irrigation, adaptation des cultures) ; la pluriactivité et la diversification des productions, la viabilité économique et la résilience aux crises de production. Les circuits courts que la crise sanitaire a contribué à porter, l'organisation des filières et les projets alimentaires territoriaux doivent être promus pour favoriser le développement de l'agriculture locale, rémunérer correctement les agriculteurs et limiter la dépendance aux importations de produits alimentaires.

De nouveaux modèles touristiques spécifiques à chaque territoire doivent être développés proposant une offre touristique qui réponde aux effets des changements climatiques (en montagne, mais aussi sur la Côte et dans le « moyen pays ») ; à la baisse du tourisme étranger qui pourrait perdurer ; aux nouvelles formes de tourisme (personnes âgées, tourisme familial, tourisme culturel, tourisme local...) et aux exigences des touristes en termes de préservation de l'environnement et de développement durable. Cette offre doit privilégier la mise en valeur durable d'un patrimoine naturel, historique et culturel unique.

Le développement de l'économie verte et de l'économie circulaire (la transition agroécologique, la gestion des déchets, la production d'énergies renouvelables et l'isolation des logements), mais également de l'économie sociale et solidaire, déjà fortement implantée sur les territoires ruraux, est également une priorité. Ce sont des sources importantes d'activités et d'emplois nouveaux.

Le développement du numérique programmé sur l'ensemble de la région peut être un formidable atout pour l'activité dans les territoires ruraux. Il est source de compétitivité et d'innovations, et favorise l'emploi via le développement du travail à distance et l'émergence de nouvelles formes de travail collaboratif.

Le statut particulier des saisonniers et des pluriactifs doit être renforcé et être plus protecteur contribuant à améliorer l'attractivité des territoires ruraux et le traitement des travailleurs. Ce statut nécessite un régime particulier dans le cadre du projet de réforme de l'assurance chômage.

Pour accompagner ces transitions, créer les activités et les emplois de demain, une offre de formation adaptée aux différentes opportunités d'emplois doit être développée par bassins d'emplois, qui sera élaborée et actualisée avec l'ensemble des acteurs concernés, sur la base du diagnostic territorial.

2.1.5. USAGES DES TERRES ET ENVIRONNEMENT

La préservation et la restauration des continuités écologiques est un enjeu essentiel pour le maintien de la biodiversité régionale. L'arrêt de l'artificialisation des territoires naturels et des terres agricoles est inscrit dans tous les documents d'aménagement du territoire, il doit être mis en œuvre et contrôlé. L'installation et la transmission des terres agricoles doit être favorisée afin d'attirer de nouveaux exploitants (mise en réserve SAFER, préemption, aides à l'installation, politique régionale d'installation...).

Il s'agira d'ici à l'horizon 2040 de renforcer sensiblement les soutiens européens, nationaux et régionaux destinés notamment aux productions agricoles plus respectueuses de l'environnement, en particulier à l'agriculture biologique et aux mesures agro-environnementales (second pilier de la PAC), ainsi qu'aux filières de qualité.

Le patrimoine naturel territorial doit être considéré comme un bien commun et ses services écosystémiques nécessaires au développement des territoires ruraux et urbains et au bien-être de leurs habitants doivent être reconnus. Les aménités environnementales (paysage, bien-être, régulation climatique, biodiversité...) doivent être valorisées via des mécanismes financiers mis en œuvre au niveau européen et national. Par ailleurs, il est important de développer des réciprocités et des solidarités entre territoires urbains et territoires ruraux notamment sur la question de la gestion des ressources naturelles (comme l'eau par exemple), mais aussi en matière de mobilité et pour favoriser l'attractivité de ces territoires (appui au développement du tourisme local ou de services délocalisables, appui à l'installation de nouvelles activités...).

2.1.6. EQUIPEMENTS ET SERVICES

Un effort particulier doit être accordé pour permettre un accès équitable sur l'ensemble des territoires ruraux à des services et à des équipements de qualité. Le processus de disparition progressive des services publics de proximité doit être stoppé et quand cela est possible inversé. Les initiatives visant à pallier ces fermetures et à renforcer les services publics de proximité doivent être promues et des financements européens, nationaux ou régionaux adaptés leur être dédiés (Maisons de services au public, territoires France services, délégation de service public à des commerces de proximité, points multiservices ...). Le désenclavement des territoires isolés doit se poursuivre pour favoriser cet accès aux services.

Sans remplacer la présence humaine indispensable, le développement du numérique avec la dématérialisation des services publics et la généralisation des Open Data peut aussi favoriser l'accès à certains services essentiels, y compris de santé, mais aussi aux services culturels et commerciaux pour une grande majorité des usagers, notamment dans les territoires isolés.

2.1.7. GOUVERNANCE

Pour accompagner les transitions des territoires ruraux qu'imposent les évolutions en cours et à venir, de nouveaux outils et modes de gouvernance doivent être développés et mis en œuvre aux niveaux local et régional. Il s'agit tout d'abord de simplifier le millefeuille des institutions qui agissent sur les territoires ruraux et d'améliorer la coordination entre structures et outils d'appui européens, nationaux, régionaux.

Toute stratégie régionale en faveur des territoires ruraux devrait en premier lieu favoriser une plus grande cohérence entre les différents programmes et outils mobilisables, pour tendre vers plus d'efficacité et d'efficience¹. Les approches territoriales au niveau des pôles d'équilibre territorial et rural (PTER) ou des EPCI devraient se baser sur des diagnostics territoriaux actualisés², en veillant à ce que les périmètres et mailles existants (PNR, Groupe d'Action Local...) soient inclusifs et couvrent les zones interstitielles. Le développement des petites centralités devrait également permettre de renforcer le maillage territorial, en complément des projets plus importants portés par les grandes intercommunalités.

L'implication citoyenne doit aussi être renforcée pour passer d'une simple implication à une co-construction des politiques publiques pour une approche territoriale renouvelée. Ainsi, l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des projets inclusifs devront associer l'ensemble des parties prenantes, afin de favoriser les propositions provenant des territoires eux-mêmes. Un meilleur accès au numérique est aussi vecteur d'innovation sociale et territoriale à travers notamment le développement de « villages intelligents » (smart villages).

Il est aussi important que les procédures administrative et financières notamment concernant les projets européens, y compris dans le cadre du FEDER et du FEADER, soient simplifiées. Les outils de financement doivent être adaptés ou de nouveaux outils créés pour permettre un changement d'échelle ou l'essai de projets, de financer plus amplement le fonctionnement, mais aussi l'animation, la formation et les actions d'information et de pédagogie. Des outils de financement spécifiques doivent être développés prévus pour les projets hybrides qui prennent en compte et valorisent l'utilité sociale de ces projets. Il est également important de trouver des outils financiers permettant d'assumer le préfinancement des projets.

Enfin, pour favoriser l'émergence de ces projets et permettre leur mise en œuvre et leur suivi, il est indispensable de mettre à disposition et de mutualiser des appuis en matière d'ingénierie territoriale, à destination des communes, des PTER..., mais aussi des autres acteurs locaux (structures associatives, collectifs citoyens, agences de développement ...), avec le concours notamment de l'Agence nationale de la cohésion des territoires.

¹ Voir le document de positionnement de 2020.

² Diagnostics territoriaux qui tiennent compte de la nouvelle typologie des zones rurales de l'INSEE.

2.2. Priorités thématiques, objectifs et mesures identifiées

Lors du deuxième atelier, 8 priorités ont été identifiées pour atteindre ce futur désirable dans les territoires ruraux : l'accès au logement, les mobilités, l'accès aux services de proximité, l'accès au numérique, l'adaptation au changement climatique, l'économie et l'emploi³, le secteur agricole et alimentaire et enfin le secteur du tourisme. Pour chacune de ces priorités, 2 objectifs ont été identifiés, ainsi que des mesures de transitions, des outils à mobiliser, les acteurs concernés ou encore des contraintes à dépasser. Nous présentons ici les premières pistes de réponse qui, étant donné le nombre de sujets évoqués devraient être complétées et affinées.

Par ailleurs, nous consacrons une partie spécifique à la question de la Gouvernance qui a fait l'objet d'une visio-conférence complémentaire le 6 octobre. C'est un sujet transversal et central pour mettre en œuvre de manière pérenne et efficace les différentes mesures de transition.

2.2.1. L'ACCES AU LOGEMENT DANS LES ZONES RURALES

Il s'agit d'un élément central en termes d'attractivité pour les territoires ruraux. Les principales problématiques liées à l'accès au logement concernent :

- La hausse du prix du foncier, du fait de l'augmentation de la demande de logement principal mais aussi de résidences secondaires
- La concurrence entre les différentes demandes de logements (natifs, nouveaux arrivants en résidence principale et résidents secondaires)
- La recherche d'une mixité sociale sur les territoires ruraux
- La capacité d'accueil des territoires ruraux dans un contexte contraint, du fait de la limitation de l'artificialisation des terres agricoles et des espaces naturels (objectif ZAN)
- La nécessité d'adapter les logements existants construits parfois il y a plusieurs décennies (cf. l'existence de passoires thermiques notamment en zone de montagne)



Pour y remédier, Les mesures de transition identifiées sont les suivantes :

Assurer une mixité de logements dans les territoires ruraux

- Lutter contre les logements vacants, y compris en se les appropriant (loi sur le droit au logement opposable). Il est cependant parfois difficile de mesurer la fréquentation/la vacance des résidences secondaires
- Développer des projets de co-location intergénérationnelle (cf. projet LEADER Pays, d'Arles)
- Développer des habitats participatifs
- Attirer de nouveaux opérateurs sociaux (associatifs) qui proposent des projets innovants

³ Cette priorité n'a pu être développée lors du second atelier mais des éléments sont compris dans l'accès aux services.

- Prendre en compte la typologie de l'habitat, notamment pour répondre à une demande de petits logements (PLH en lien avec PLUI et SCOT)
- Renforcer et simplifier l'accès à l'information sur les aides à la rénovation de l'habitat et à la conversion écologique tant auprès des particuliers, via notamment les Maisons France Service, qu'auprès des collectivités, via l'ANCT

Il est à noter que l'objectif de zéro artificialisation nette à l'horizon 2040, que certains PLUi devraient anticiper est une contrainte croissante à prendre en compte pour la construction de nouveaux logements.

Réhabiliter les logements anciens et adapter les logements existants

- Rénovation thermique et énergétique : de nombreuses aides peuvent être mobilisées pour les communes et les particuliers (DSIL, ANAH...) mais les dossiers sont souvent complexes à monter
- Améliorer la luminosité des logements et prévoir des espaces privatifs extérieurs
- Travailler avec des architectes innovants à une révolution architecturale dans les territoires ruraux pour intégrer transmission et patrimoine architectural vivant

Notons que des mesures sont prévues dans l'Agenda rural et dans le Plan climat de la région.

2.2.2. LES MOBILITES DANS LES ZONES RURALES

La mobilité est l'autre sujet central pour l'attractivité des territoires ruraux car elle permet l'accès à l'emploi et aux services essentiels. Pour les habitants des zones rurales, la mobilité est assurée par la voiture individuelle qui dépend des énergies fossiles et émet des GES. Pourtant, aujourd'hui, il existe très peu de solutions de mobilité alternatives.

Deux objectifs principaux ont ici été identifiés :

- Développer des modes transport alternatifs à la voiture et à « l'auto-solisme » adaptés aux territoires ruraux



- Améliorer le maillage territorial et la coordination entre les différents territoires (EPCI)

Les pistes de mesures de transition identifiées et discutées lors du second atelier sont les suivantes :

- Développement de mobilités solidaires à destination des personnes en recherche d'emploi, des personnes âgées, des malades ou vivant avec un handicap qui peinent à accéder à des services pourtant indispensables
- Développement d'initiatives collectives portées ou non par les communes : covoiturage, transport à la demande au niveau des bassins de vie ou d'une vallée
- Développement des plateformes de transports multimodaux dans les petites et moyennes centralités
- Développement de plans de mobilité rurale et de schémas cyclables, quand le relief les rend possibles et accessibles
- Développement des bornes de recharge pour les voitures électriques avec un maillage serré du territoire
- Réduction des déplacements quand c'est possible, développement du télétravail, du coworking, des visio-conférences, des téléprocédures, de la télé médecine, pour rapprocher les lieux de vie, de travail et d'habitation (relocalisation de la production).

- Soutien aux petites lignes ferroviaires du quotidien et maintien des gares rurales
- Repenser le dispositif de transports scolaires dans les zones rurales et éventuellement l'ouvrir à d'autres publics (gouvernance plus locale) pour assurer le service public
- Mobilisation des fonds dédiés à la mobilité disponibles (FNADT, DSIL...)

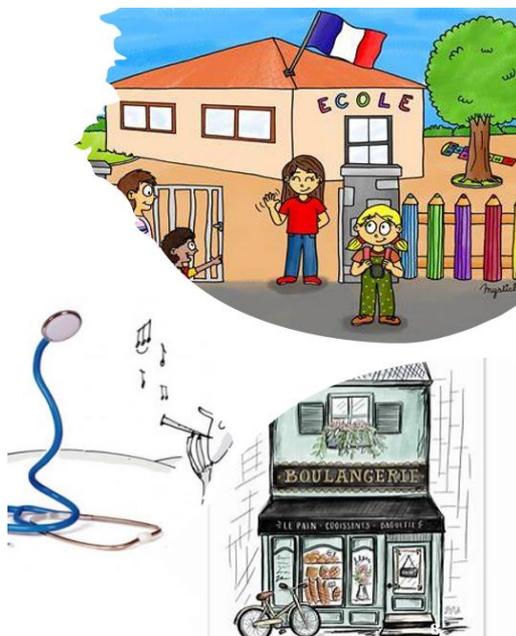
2.2.3. L'ACCES AUX SERVICES DE PROXIMITE

La vitalité économique et sociale et l'attractivité des espaces ruraux dépendent d'un accès aux services de proximité au niveau des bassins de vie. Trois types de services sont particulièrement cités : l'école primaire, le médecin généraliste et les services/commerces de proximité (café, boulangerie, annexes bancaires, ...) qui sont aussi des lieux de convivialité.

Or, on assiste à une déprise des services publics, y compris la fermeture de classes et/ou d'écoles, à des départs en retraite massifs des médecins généralistes difficiles à remplacer, ainsi qu'à la fermeture des commerces de proximité...

Deux objectifs principaux ont ici été retenus :

- Maintenir les services de base dans les zones rurales (école, médecin...)
- Soutenir et attirer de nouveaux services de proximité



Les pistes de mesures de transition identifiées et discutées lors du second atelier sont les suivantes :

Maintenir les services de base dans les zones rurales (école, médecin...)

- Stabiliser les petites centralités, en conservant les écoles pour garder des bassins de vie
- Généraliser les conventions ruralité en les appuyant sur les projets éducatifs de territoire et les décliner territorialement les conventions ruralité au sein des volets « éducation » des CRTE. Il s'agit de proposer des solutions adaptées aux enjeux démographiques et géographiques de chaque territoire, à partir d'un diagnostic partagé par les acteurs locaux.
- Poursuivre le développement des maisons de santé
- Développer l'offre de mobilité solidaire pour le transport des personnes âgées et des personnes malades (cf. volet mobilité)
- Rendre plus attractif les territoires ruraux pour favoriser l'installation notamment des généralistes (rémunération, services de proximité dont école, évolution du modèle médecine rurale pour prendre en compte la qualité de vie des nouveaux installés et de leur famille...)
- Développer la télémédecine mais en complément de l'installation de médecins.
- Pérenniser et développer les dispositifs existants comme les communautés professionnelles et territoriales de santé (CPTS), les contrats d'engagement de service public (CESP), les praticiens territoriaux de médecine générale (PTMG), l'aide à l'installation, les exonérations fiscales ou le maintien des structures hospitalières de proximité) ;
- Recruter, via les ARS, des médecins salariés affectés aux territoires les moins dotés à titre transitoire

Soutenir et attirer de nouveaux services de proximité

- Concernant les services publics, arrêt de leur fermeture et/ou développement des Maison France services
- Délégations de service public à des commerces, des cafés... rémunérées
- Réalisation d'un diagnostic de l'économie et des emplois sur le territoire, afin notamment d'imaginer et d'identifier les activités et services de demain (cf. CRTE)
- Développement de Sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC) auxquelles peut participer la commune pour répondre à des besoins collectifs
- Développement des appuis LEADER pour le développement des commerces et services de proximité
- Mobilisation de « Villages vivants » qui est une foncière rurale et solidaire, qui achète, rénove et loue des locaux pour installer des activités qui ont un impact positif sur leur territoire et ses habitants (<https://villagesvivants.com/>)
- Mobilisation de « France active » et du « Réseau et Initiative France » pour l'accompagnement et le financement d'entrepreneurs

Notons que l'ANCT prévoit aussi de nombreux dispositifs mobilisables pour soutenir et attirer les services de proximité (Fonds de restructuration, « Petites Villes de Demain », « Action cœur de ville »).

2.2.4. ACCES AU NUMERIQUE DANS LES ZONES RURALES



L'accès au numérique est devenu essentiel pour le développement et l'attractivité des territoires ruraux, et concerne plus particulièrement :

- Le développement de l'activité économique et l'amélioration de la compétitivité
- Le développement du télétravail qui favorise l'installation de nouveaux habitants
- L'accès à de nombreux services à distance (commerciaux ou publics : santé, services publics en ligne...)

Mais il existe une fracture numérique :

- Existence de zones blanches et mauvaise qualité de la connexion dans les zones isolées
- Problèmes d'inclusion numérique

Les deux objectifs retenus ici sont :

- Développer une offre numérique adaptée aux différents territoires ruraux (4G/5G/fibre...)
- Réduire la fracture numérique et lutter contre l'illectronisme

Les pistes de mesures de transition identifiées et discutées lors du second atelier sont les suivantes

Développer une offre numérique adaptée aux différents territoires ruraux (4G/5G/fibre...)

- La région Provence Alpes-Côte d'Azur a déjà défini une Stratégie commune d'aménagement numérique du territoire en mai 2018, qui prévoit de couvrir l'ensemble du territoire en 2050 pour les très haut débit et d'être une Smart région

Réduire la fracture numérique et lutter contre l'illectronisme

- Développement de tiers-lieu proposant des accès au numérique pour tous (France service, Bistrot, Projets portés par les citoyens...)
- Transfert à d'autres territoires ruraux de l'approche initiée par la Région Provence Alpes Côte d'Azur dans le cadre du projet Smart ruralité, avec l'appui du Réseau Rural Régional et en collaboration avec l'Agence de Développement 04 et la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon
- Développement des espaces France service qui offrent des guichets uniques aux usagers des services publics
- Formations des habitants à l'utilisation des outils informatiques
- Appuis à l'inclusion numérique (développement Hub pour l'Inclusion Numérique en Auvergne Rhône-Alpes auquel participe ADRETS)
- Mobilisation des fonds d'appui disponibles (DSIL, FEDER/FSE)

Notons que l'ANCT propose aussi des appuis pour résoudre la fracture numérique.

2.2.5. ADAPTATION AUX EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le GIEC prévoit pour la région Provence Alpes Côte d'Azur une accentuation des effets du changement climatique à court et moyen termes impactant durablement la biodiversité, les ressources en eau, la forêt, ainsi que le secteur agricole et le tourisme.

On constate par ailleurs :

- Une prise de conscience des effets du changement climatique avec la multiplication des catastrophes naturelles
- Mais des changements de pratiques qui demeurent encore lents et limités (cf. secteur agricole)

Deux sujets majeurs ont été évoqués lors des entretiens :

- La gestion des ressources en eau (sobriété/qualité)
- La lutte contre les risques naturels, notamment inondations, sécheresses et feux



Il en découle deux objectifs principaux : mieux gérer les ressources en eau ; développer des mesures et des aides au secteur agricole et forestier pour lutter contre les risques naturels (i.e. MAEC...)

Mieux gérer les ressources en eau

- Impérieuse nécessité d'une approche systémique territoriale, l'échelle n'est pas l'exploitation mais le bassin versant, la vallée ou le territoire spécifique
- Promouvoir une sobriété dans l'usage de l'eau et donc gérer le partage des ressources en eau entre amont et aval, entre villes et campagnes, entre les différents secteurs de l'économie, à travers des solidarités et une coopération entre les territoires du même bassin versant.
- Développer des mesures agri-environnementales et des paiements pour services écosystémiques en faveur d'une meilleure gestion de l'eau par le secteur agricole y compris concernant sa qualité (i.e. cultures intermédiaires, pièges à nitrate, réduction des produits phytosanitaires dans les zones de captage d'eau potable) et des mesures d'accompagnement pour adapter les équipements favorisant des modes d'irrigation plus sobres et économes en eau.

- Travailler à l'acceptabilité sociale pour accepter et mettre en œuvre les mesures : interface recherche scientifique/élus/acteurs de la société civile
- Travailler sur les projections en termes d'impacts du changement climatique sur les grands bassins (Verdon, Durance) et en fonction de la demande en eau en aval

Développer des mesures et des aides au secteur agricole pour lutter contre les risques naturels

- Développer des mesures de soutien aux secteurs agricole et forestier pour lutter contre les risques naturels (i. e MAEC...)
- Valoriser les solutions fondées sur la nature et les services écosystémiques dans ces dispositifs de soutien
- Prendre en compte des aménités du secteur agricole dans les aides de lutte contre les risques naturels sur la base de la carte des risques naturels (y.c. dans les programmes FEDER)
- Développer des aides à l'installation agricole spécifiques dans ces zones à risque (reconquêtes des territoires agricoles)
- Mettre en place une politique forte de reconquête des espaces pastoraux
- Reconnaître les espaces ruraux à haute valeur naturelle dans les documents d'aménagement du territoire
- Modifier les PLU et PLUi pour prendre mieux en compte la prévention des risques naturels

2.2.6. LE SECTEUR AGRICOLE ET ALIMENTAIRE

Le secteur agricole est confronté à de nombreux enjeux :

- Le renouvellement des générations
- La pression foncière et les difficultés d'installation
- La prise en compte de fortes contraintes naturelles et l'adaptation au changement climatique, y compris concernant la gestion de l'eau d'irrigation
- La prise en compte de nouvelles attentes sociétales en matière de respect de l'environnement et d'offre alimentaire
- La gestion sociale de la main d'œuvre agricole y compris importée



Deux **problématiques** majeures ont été identifiées lors des entretiens :

- La difficulté d'installation des nouveaux agriculteurs en lien avec la pression foncière
- L'accompagnement et le renforcement des bonnes pratiques que le confinement semble avoir renforcé (cf. circuits courts)

Les objectifs retenus ici sont :

- Faciliter l'installation des nouveaux agriculteurs en maîtrisant le foncier pour l'activité agricole (SRADDET, SCOT, PLUi...)
- Accompagner et renforcer les circuits courts et autres bonnes pratiques agricoles

Les pistes de mesures de transition identifiées et discutées lors du second atelier sont les suivantes :

Faciliter l'installation des nouveaux agriculteurs en maîtrisant le foncier pour l'activité agricole (SRADDET, SCOT, PLUi...)

- Enrayer l'artificialisation des terres agricoles en adoptant et en mettant en place l'objectif de zéro artificialisation nette (SRADDET, SCOT, PLUi)
- Revaloriser, par l'agriculture, des terres en friche et des boisements à potentiel productif sur la base d'un diagnostic de territoire pour évaluer l'offre de foncier et mettre en perspective le redéveloppement d'une partie des espaces agricoles perdus (friches, forêts, espaces touristiques)
- Mettre en œuvre des projets agricoles de protection et de mobilisation du foncier agricole à l'exemple du PNR des Alpilles « Protéger et mobiliser le foncier agricole dans le Parc naturel régional des Alpilles autour de sites pilotes
- Intégrer les projets d'installation et de transmission dans le cadre des Programmes alimentaire territoriaux (PAT) et de soutien à l'agriculture durable

Accompagner et renforcer les circuits courts et autres bonnes pratiques agricoles

- Développer et mettre en œuvre des Programmes alimentaire territoriaux (PAT) sur l'ensemble de la région à l'échelle des EPCI
- Promouvoir l'organisation des filières agricoles pour favoriser la résilience lors des crises et favoriser une meilleure rémunération des agriculteurs
- Promouvoir le développement des Projets de circuits courts (projet LEADER, appui FEADER, appuis des chambres d'agriculture, appels à projet de la DRAAF, Appels à projets PNA...⁴)
- Renforcer les aides de la PAC aux productions bio et aux productions faiblement consommatrices de produits phytosanitaires

2.2.7. LE SECTEUR DU TOURISME

Le tourisme est un secteur fédérateur pour les territoires ruraux

- En termes d'emplois
- En termes d'activité et de création de richesses
- En termes de vitalité et d'aménagement de ces territoires

Le secteur est confronté :

- Aux effets du changement climatique en particulier dans les territoires alpins
- A de nouvelles attentes sociétales et à de nouvelles demandes touristiques

Si le secteur dans son ensemble a été particulièrement impacté par la crise sanitaire, avec notamment une diminution de clientèle internationale, le tourisme rural semble connaître un renouveau en mettant en valeur son ancrage local et son authenticité et en répondant aux nouvelles attentes sociétales, notamment en



⁴ Voir <https://www.maregionsud.fr/alimentation-locale>

termes de bien être, de retour à la nature et de respect de l'environnement et aux nouvelles formes de tourisme.

Deux objectifs principaux ont ici été retenus :

- Développer et consolider un tourisme rural qui répond aux enjeux climatiques et aux nouvelles attentes sociétales
- Construire un nouveau modèle touristique en zone de montagne

Développer et consolider un tourisme rural qui répond aux enjeux climatiques et aux nouvelles attentes sociétales

- Définir le tourisme rural en lien avec la nouvelle définition du rural par l'INSEE, afin de le caractériser et ainsi pouvoir le promouvoir
- Développer des dispositifs mixtes tourisme-services de proximité
- Développer des aides à l'agritourisme à l'instar du Pass agritourisme mis en place en Occitanie
- Promouvoir la mutualisation et le partage d'expériences entre collectivités et massifs
- Renforcer le statut particulier des saisonniers et des pluriactifs pour contribuer à améliorer l'attractivité des territoires ruraux
- Mettre en adéquation le système de mobilité avec l'attractivité et la performance touristique (cf. Plan de développement de l'économie touristique)
- Développer pour chaque territoire une offre touristique prenant en compte les effets existants et à venir du changement climatique

Construire un nouveau modèle touristique en zone de montagne

- Développer une offre touristique de montagne qui tienne compte des effets présents et à venir du changement climatique
- Assurer une complémentarité entre tourisme d'hiver (station) et d'été
- Travailler sur la gestion de l'offre de logement et la mise aux normes des logements anciens (cf. point précédent)
- Mobiliser le dispositif Réseau des espaces valléens, en termes d'élaboration de stratégie, de financement et d'ingénierie.

Le Plan de développement de l'économie touristique (Schéma Régional de Développement Touristique 2017-2022) est le cadre régional dans lequel devraient s'inscrire les stratégies et projets touristiques. Il comprend notamment un chapitre « Adapter l'offre montagne ».

Notons aussi que l'ANCT développe un plan « Avenir Montagnes » qui a pour ambition de construire un modèle touristique à la fois plus diversifié et plus durable pour les territoires de montagne, en lien étroit avec ses principaux acteurs, dont les collectivités territoriales.

2.3. Gouvernance de la résilience des territoires ruraux comment piloter les transitions ?

La question de la gouvernance de la résilience dans les territoires ruraux : comment piloter les transitions ? a fait l'objet d'une visio-conférence complémentaire le 6 octobre. C'est un sujet transversal et central pour mettre en œuvre de manière pérenne et efficace les différentes mesures de transitions évoquées précédemment.

En matière de gouvernance et de pilotage des territoires ruraux en région Provence Alpes Côte d'Azur, il ressort des entretiens individuels un certain nombre de constats qui confirment les orientations du premier document de positionnement :

- L'existence d'une multiplicité de structures et d'outils d'appui européens, nationaux, régionaux, difficile à appréhender pour les acteurs locaux et les porteurs de projets, et qui pose des problèmes de cohérence et de coordination, alors que le maillage des territoires est incomplet ou se chevauche ;
- Une complexification croissante des outils et des procédures administratives, notamment pour les financements européens et en particulier les financements LEADER (qui éloigne ce programme de son cœur de cible malgré son utilité reconnue) ;
- Une inadéquation des outils de financement : durée de financement trop faible pour des projets innovants et nécessitant un temps long ; des financements privilégiant les investissements au détriment des dépenses de fonctionnement ; des besoins de préfinancement difficiles à assumer ;
- Un manque d'ingénierie projet (montage de dossier, financement, mais aussi suivi et animation) sur le territoire notamment à destination des petites collectivités et des porteurs de projets
- Une trop faible implication des citoyens dans l'élaboration, la mise en œuvre des stratégies territoriales et des besoins de formations des élus et porteurs de projet potentiels concernant les enjeux, les outils mobilisables, les financements possibles.

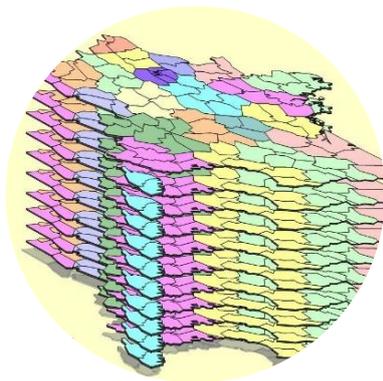


Lors de la visio-conférence organisée sur ce sujet l'objectif des échanges était d'aboutir à des propositions concrètes en termes de pilotage des transitions sur les territoires ruraux en répondant aux questions suivantes :

- Quelles échelles de gouvernance pertinentes, quelle coordination ?
- Quelle ingénierie, contractualisation territoriale et animation ?
- Quels instruments politiques, financements, outils de suivi et évaluation ?
- Comment plus et mieux impliquer les citoyens ?

2.3.1. QUELLES ECHELLES DE GOUVERNANCE PERTINENTES, QUELLE COORDINATION ?

La multiplicité des structures, des stratégies et des instruments d'appui, mais aussi le flou des périmètres d'action et le manque de coordination rend difficilement lisible les dispositifs sur les territoires ruraux notamment pour les petites communes et les porteurs de projets privés et associatifs. Une première proposition serait que la région Provence Alpes Côte d'Azur réalise et diffuse une cartographie de ces structures de leurs compétences, de leur périmètre d'intervention et des outils de financements disponibles.



Cela permettrait de rendre compte du maillage existant (PETR, EPCI, PNR, GAL...) pour qu'il soit à terme plus inclusif et intègre les zones interstitielles.

Ensuite il faut rappeler qu'au niveau régional, le SRADDET est le document qui permet d'assurer la cohérence et la complémentarité des différentes stratégies et des instruments disponibles, y compris nationaux et européens. Le processus d'approfondissement de l'objectif de renforcement d'un modèle rural exemplaire pourrait être une opportunité pour évoquer cette nécessaire coordination. Au niveau national c'est l'Agenda rural qui est le cadre pertinent et qui constitue le plan d'action en faveur des territoires ruraux. Le CRTE est l'outil permettant de coordonner et structurer des politiques publiques dans les territoires ruraux.

Pour une meilleure coordination et car il n'existe pas une ruralité mais de multiples ruralités, il faut privilégier les approches territoriales, basées sur des diagnostics territoriaux.⁵ Comme l'indique une des membres de la plateforme, pour le pays d'Arles de tels diagnostics existent déjà dans le SCOT par exemple qui est intégré dans le contrat de relance et de transition écologique (CRTE). Ces CRTE qui remplacent les contrats de ruralité seront signés pour 6 ans avec les pôles d'équilibre territorial et rural (PETR), des anciens pays ou des EPCI.⁶

Les CRTE ont pour ambition de s'appuyer sur un projet de territoire élaboré collectivement sur la base d'un diagnostic territorial. Un autre membre de la plateforme souligne ainsi que la gouvernance doit se faire au niveau d'un territoire de projet car il permet la transversalité.

Notons que l'ANCT propose de nombreux outils pour accompagner notamment à la réalisation d'un diagnostic territorial.

2.3.2. QUELS INSTRUMENTS POLITIQUES, FINANCEMENTS, OUTILS DE SUIVI ET EVALUATION ?

Le constat est unanime parmi les membres de la plateforme : les procédures administratives et financières notamment pour les projets européens se sont complexifiées à tous les échelons (Europe, France, Région).

Les projets sont de plus en plus lourds et les besoins de préfinancements difficiles à supporter pour les petites communes et les porteurs de projets, ce qui favorise les plus grandes communes et les EPCI déjà les mieux dotés et qui généralement connaissent le mieux les réseaux et les leviers de décision. Or, en région Provence Alpes Côte d'Azur l'enveloppe destinée aux projets LEADER pour 2021-2027 va légèrement diminuer, par contre il y aura de nouveaux financements FEADER accessibles pour les territoires ruraux et une nouvelle enveloppe de 20 millions € est consacrée au FEDER Rural, (mais recommandation de montants supérieurs à 100 000 € pour le FEDER rural).



⁵ Voir <https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/actualites/2020-geoclip-maj-ngeo2020-actualite>

⁶ Il y a 47 projets de périmètre de CRTE en région Provence Alpes Côte d'Azur, dont : 6 dans les Alpes de Hautes Provence, 7 pour les Alpes Maritimes, 4 dans les Bouches du Rhône, 5 dans les Hautes Alpes, 12 dans le Var et 13 dans le Vaucluse.

Outre la nécessité de construire des projets de territoires basés sur des diagnostics territoriaux (cf. point précédent), pour que les projets répondent aux enjeux de ces territoires, plusieurs propositions ont été évoquées par les membres de la plateforme à ce sujet.

Tout d'abord, il est indispensable pour respecter l'ambition affichée dans sa vision à long terme pour les zones rurales, que la Commission européenne fixe des pourcentages minimums des budgets FEDER et FEADER qui soient dédiés au développement rural, afin d'éviter que les financements soient majoritairement orientés vers les aides au secteur agricole.

Concernant les financements, on peut questionner la volonté affichée dans le cadre du FEDER rural de projets d'un montant minimum à 100 000 € qui visent des investissements structurants mais excluent une grande partie des cibles des projets de développement rural, en particulier les petites communes et les porteurs de projets privés et associatifs. Ce montant minimum rend d'autant plus nécessaire de conserver et de renforcer le programme LEADER qui permet de promouvoir des projets innovants et durables, répondant aux attentes des territoires et aux montants financiers gérables et supportables par les porteurs de projets. En s'appuyant sur l'animation des GAL, le dispositif LEADER permet de faire remonter les besoins des acteurs locaux de ces territoires et ainsi de retenir collectivement des projets cohérents répondant à ces attentes.

Cependant les procédures administratives et financières de plus en plus complexes, y compris pour les financements de coopération et les coûts de gestion élevés, éloignent de plus en plus ce dispositif des acteurs ruraux qui en auraient le plus besoin. Il est donc urgent que la Commission européenne, l'Etat et la Région travaillent en lien avec les porteurs de projets à une simplification de ces procédures. Il s'agit aussi pour LEADER, ou d'autres initiatives, d'élargir les financements pour accorder une place plus importante au droit à l'expérimentation et à l'innovation (y compris de continuité), mais aussi pour permettre le changement d'échelle ou l'essaimage de projets qui ont montré leur pertinence, afin de passer de « petits projets innovants » à des projets structurants. Il s'agit aussi de prévoir, dans les projets LEADER, des lignes de financement plus importantes pour le fonctionnement, mais également l'animation, la formation et les actions d'information et de pédagogie. Des outils de financement spécifiques devraient aussi être développés pour les projets hybrides qui prennent en compte et valorisent l'utilité sociale de ces projets.

L'animation à travers les GAL est une valeur ajoutée majeure du dispositif LEADER. Il est indispensable que cette fonction soit renforcée (budgétairement et en compétence) afin d'assurer la continuité du dispositif sur le territoire et la qualité du service proposé, mais aussi que l'ensemble du territoire régional soit couvert.

Le préfinancement des projets dont les délais de paiement s'allongent de plus en plus est un enjeu majeur, notamment pour les petites communes et les porteurs de projets privés et associatifs. Plusieurs pistes peuvent être explorées : d'une part, faire diminuer les délais de paiement, d'autre part, bénéficier d'avances sur projet. Il a été notamment proposé l'implication dès le départ de la construction de la Banque des Territoires qui est partenaire de l'ANCT, ou bien encore l'Agence France Locale, également partenaire de l'ANCT, qui pourraient préfinancer les projets. Des préfinancements ou des prêts relais par une Banque privée pourraient aussi être envisagés, avec une garantie de la Région ou de l'Etat. L'ACDI ou encore le réseau France Active peuvent être des pistes pour les préfinancements.

Par ailleurs, le Pays d'Arles a suggéré la possibilité d'une gouvernance publiques-privée des projets européens et dans cadre la possibilité d'un transfert par la Région de la gestion d'une partie des fonds européens.

2.3.3. QUELLE INGENIERIE, CONTRACTUALISATION TERRITORIALE ET ANIMATION ?

Le besoin d'ingénierie et d'assistance à maîtrise d'ouvrage (suivi des AMI, montage de programme ingénierie financière, suivi-évaluation...). Cette AMO, indispensable notamment pour les plus petites communes, mais aussi pour les petits porteurs de projets (structures associatives, collectifs de citoyens...), devrait être capable de mobiliser l'ensemble des compétences utiles pour le montage et le suivi des projets.

Cette ingénierie territoriale doit être mutualisée. Des financements spécifiques devraient être prévus pour favoriser ces appuis, soit au niveau des projets même (lignes budgétaires dédiées), soit au niveau de l'ANCT.



Dans la région, une telle ingénierie territoriale existe notamment dans le Département des Hautes Alpes (Ingénierie territoriale IT05) et dans le département des Alpes-de-Haute-Provence (Agence de développement IT04) et des ingénieries plus spécifiques concernant par exemple le tourisme.

Notons que l'Agence nationale de la cohésion des territoires propose une telle offre d'ingénierie en interne et aussi en partenariat avec notamment l'Ademe, l'Anah, l'Anru, la Banque des Territoires et Cerema. Or, il semble que cette ingénierie a été peu mobilisée par les différents acteurs du développement rural dans la région.

2.3.4. COMMENT PLUS ET MIEUX IMPLIQUER LES CITOYENS ?

L'implication citoyenne doit aussi être renforcée pour passer d'une simple implication à une co-construction des politiques publiques pour une approche territoriale renouvelée. Ainsi, l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des projets doivent être inclusives et associer l'ensemble des parties prenantes, afin de favoriser les propositions provenant des territoires eux-mêmes.

Or, aujourd'hui l'engagement associatif sur lequel reposait beaucoup la mobilisation citoyenne décline. Le taux d'abstention même s'il est plus faible qu'en ville augmente aussi et la légitimité des élus diminue. Les conseils de développement (CD) dans les PETR s'ils sont utiles sont insuffisants : institutionnalisés, consultatifs et parfois peu écoutés, ils rassemblent souvent les mêmes citoyens et n'incluent pas une majorité silencieuse. Dans les communes les plus isolées il est souvent difficile de mobiliser les citoyens du fait des distances et du faible temps disponible. Dans certains territoires, les nouveaux arrivants, y compris les habitants des résidences secondaires sont parfois plus impliqués que les habitants de longue date. De plus, établir un lien de confiance pour expliquer et co-construire des politiques publiques des projets communs demandent du temps.



Si les CD doivent être mieux pris en compte et les voix des citoyens plus écoutés, au-delà des agoras institutionnalisées, on assiste à l'émergence de nouvelles formes de mobilisation citoyenne (conseils citoyens, éco-délégués, mouvement des villes en transition, nouveau réseau PAC...) sur lesquelles on peut s'appuyer. On peut rassembler ces citoyens qui veulent agir via l'adhésion à des chartes communes sur des projets fédérateurs (cf. par exemple la création des projets d'alimentation territoriaux).

Par ailleurs, le débat au niveau communal est essentiel car le maire est le représentant de ses administrés au niveau des EPCI, des parcs naturels régionaux... Il nécessite un effort d'animation externe et doit conduire à accompagner l'action citoyenne dans l'engagement concret (cf. les chantiers participatifs). L'information, la communication à destination de la société civile et des collectifs citoyens est également un enjeu majeur, concernant à la fois les enjeux des territoires ruraux et les politiques publiques mises en œuvre aux différents niveaux de décision. C'est le cas aussi de la formation des citoyens aux enjeux des territoires ruraux. Le développement de tiers lieux, lieux d'échanges et d'informations de création, dans les territoires ruraux peut également accompagner la mobilisation citoyenne. Des financements ad-hoc doivent être prévus à cet effet dans les projets.

Un meilleur accès au numérique est aussi vecteur d'innovation sociale et territoriale à travers notamment le développement de « villages intelligents » (smart villages). Il peut favoriser une « démarche coconstruite entre acteurs d'horizons variés, combinant les ressources et compétences locales, et mobilisant éventuellement les outils numériques pour répondre aux défis ruraux actuels et à venir sur la mobilité, la gouvernance, la citoyenneté, l'environnement, la qualité de vie ou encore l'économie ».

Dans ce cadre, au niveau des bassins de vie des pôles d'équilibre territorial et rural (PETR) ou des EPCI, il s'agit aussi de développer des approches territoriales, basées sur des diagnostics territoriaux, en veillant que le maillage existant (PNR, Groupe d'Action Locale...) soit inclusif et intègre les zones interstitielles. Le développement des petites centralités doit permettre de renforcer le maillage territorial, en complément des projets plus importants portés par les grandes intercommunalités.

Remerciements

Nous tenons à remercier ici l'ensemble des participants à la plateforme qui, malgré les contraintes liées à la crise sanitaire, ont accompagné depuis le début de la première phase cette réflexion sur le devenir des territoires ruraux en Provence Alpes Côte d'Azur. Les échanges très riches lors des deux ateliers de travail, la visio-conférence et les entretiens individuels ont permis la réalisation de ce second document de position. Une attention toute particulière au réseau rural de la Région Sud qui accompagne le CIHEAM depuis le début du programme SHERPA.

Membres de la Plateforme Région Provence Alpes Côte d'Azur 2021

- **CIHEAM,**
 - Jean-Pierre ROLLAND : animateur
 - Samuel FERET : Coordinateur
 - Tristan BERCHOUX
- **Réseau Rural – Région Sud**
 - Christelle CASO
 - Christel FRAN CART
- **Chercheurs**
 - Maud HIRCZAK – Maître de conférences Aix-Marseille Université, LEST CNRS UMR 7317
 - Lucie GERVASONE : Doctorante en sociologie - Aix-Marseille Université, Laboratoire Population Environnement Développement
- **Représentants de citoyens ou d'entreprises locales**
 - Sandrine PERCHEVAL : ADRETS, Centre d'études et de ressources pour le développement des services au public dans les Alpes et dans les territoires ruraux
 - Bastien GIRAUD : Directeur – Fédération Nationale des Bistrots de pays
 - Marie-Paule CHAUVET : Productrice agricole, membre du comité de programmation Leader Pays d'Arles
- **Représentants des décideurs politiques**
 - Éric BLOT - Directeur du Parc naturel des Alpilles
 - Sophie CROQUETTE– Chef de Projet - Pôle d'équilibre territorial et rural du pays d'Arles
 - Julien MATELLINI - Directeur – Agence de développement Alpes de Hautes Provence
 - Géraldine Pollet – Directrice de l'Agriculture, de la Forêt et de l'Eau Région Sud
 - Jean-Paul David – Conseiller régional, Président de la Commission Agriculture, ruralité, élevage, forêts et maire de Guillaumes
 - Gérald Martinez – Maire de Saint Léger les Mélèzes
 - Lionel Tardy – Région Sud et Maire de Rosans

- **Représentants d'institutions**

Région Sud

- Boris Courant – Service Biodiversité, Parcs et Territoires ²
- Sandrine ANDREANI, Chargée de projet LEADER et PNR Service de coordination des programmes régionaux
- Celia PASQUETTI - Chargé de mission, Service agriculture
- Isabelle POMPIDOU – Service FEADER
- Florence CICALINI, Service coopération territoriale européenne
- Barbara COTTAIS, Florence CICALINI - Service coordination des programmes régionaux
- Agnès VERDEAU - Service connaissances des territoires
- Christine LOUSSERT, Service SCOPE

Département des Alpes de Hautes de Provence

- Pascale Bonnafox – Direction des Stratégies d'Aménagement territorial

INSEE PACA

- Alexandre GAUTHIER – Directeur adjoint - Institut national de la statistique et des études économiques Provence Alpes Côte d'Azur (INSEE PACA)
- Benjamin MEREAU
- Benjamin SAKAROVITCH - INSEE
- Frédéric CHATEL - INSEE

GREC-SUD

- Philippe ROSSELLO - Coordinateur et animateur du GREC-SUD
- Julie GATTACECCA

Chambre région d'agriculture

- Alice Rabine

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Provence Alpes Côte d'Azur (DRAAF PACA)

- Patrice FAUCHIER – DRAAF/PACA

Références

Une région fortement urbanisée et une artificialisation croissante des terres

- INSEE, Une consommation foncière deux fois plus rapide que l'évolution démographique, INSEE Analyses, Provence-Alpes-Côte d'Azur, n°40 Novembre 2016
- INSEE, Portrait de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, INSEE Etudes, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Juillet 2012
- INSEE, Atlas régional, Provence-Alpes-Côte d'Azur parmi les nouvelles régions françaises, INSEE Dossier, Provence-Alpes-Côte d'Azur, n°4 Juin, 2016
- Réseau rural, [reseau-rural.maregionsud.fr/chantiers/projet-alimentaire-territorial/enjeux-agricoles/](http://reseau-rural.maregionsud.fr/chantiers/projet-alimentaire-territorial/enjeux-agricoles/reseau-rural.maregionsud.fr/chantiers/projet-alimentaire-territorial/enjeux-agricoles/)

Ralentissement démographique et vieillissement de la population

- INSEE, Qui détient les résidences secondaires ? Six profils territoriaux, INSEE Analyses Provence-Alpes-Côte d'Azur, 16 février 2021
- INSEE, Faible croissance démographiques dans les communes densément peuplées, INSEE Flash, Provence-Alpes-Côte d'Azur, n°60, Décembre 2019
- INSEE, Populations légales Populations légales : Faible croissance démographique dans les communes densément peuplées, INSEE Flash, Provence-Alpes-Côte d'Azur, n°60 Décembre 2019
- INSEE, Les jeunes de Provence-Alpes-Côte d'Azur : quand la vie adulte se fait attendre, INSEE Analyse, Provence-Alpes-Côte d'Azur, n°76, Octobre 2019
- INSEE, Vieillesse de la population, perte d'autonomie et dépendance à l'horizon 2030 en Vaucluse, INSEE Dossier, Provence-Alpes-Côte d'Azur, n°10, Octobre 2019
- INSEE La progression démographique ralentit dans les couronnes périurbaines, INSEE Flash, Provence-Alpes-Côte d'Azur, n°48, Janvier 2019
- INSEE, Populations légales : 5 021 928 habitants en Provence-Alpes-Côte d'Azur au 1^{er} janvier 2016, INSEE Flash, Provence-Alpes-Côte d'Azur, n°47, Décembre 2018
- INSEE, Perte d'autonomie des seniors à domicile : plus fréquente en Provence-Alpes-Côte d'Azur, INSEE Flash, Provence-Alpes-Côte d'Azur, n°41, Juin 2018
- Région Sud, Vieillesse de la population et territoire en Provence-Alpes-Côte d'Azur : quelles interactions ? Connaissances du territoire, janvier 2018
- DREAL Provence Alpes Côte d'Azur, les dynamiques démographiques, Fiche 1.1, Atlas régional de l'habitat, 2018

Gestion des espaces naturels et changement climatique

- GREC-Sud, Les effets du changement climatique sur l'agriculture et la forêt en Provence-Alpes-Côte d'Azur, novembre 2016
- GREC-Sud, Climat et changement climatique en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, mai 2016
- GREC-Sud, Provence Alpes Côte d'Azur, une région face au changement climatique, novembre 2015
- GREC-Sud, Provence Alpes Côte d'Azur, une région face au changement climatique, juin 2015
- <http://www.meteofrance.fr/climat-passe-et-futur/climatd>
- INSEE, Atlas régional Provence-Alpes-Côte d'Azur parmi les nouvelles régions françaises, INSEE Dossier Provence-Alpes-Côte d'Azur, n°4 juin 2016

Les principales tendances de l'économie de la région Sud

- Frezel J, Lazzeri Y, Merle V, Les Systèmes alimentaires territorialisés en Méditerranée, Journal Resolis 12, juillet 2016

- <http://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/Emploi,138>
- <http://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/Les-installations-d-exploitants>
- <http://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/Les-installations-d-exploitants>
- <https://lest.fr/fr/articles/2020/04/covid-19-et-main-doeuvre-etrangere-deux-articles-avec-frederic-decosse>
- <https://reseau rural.maregionsud.fr/chantiers/projet-alimentaire-territorial/enjeux-agricoles/> : ONAB, L'agriculture biologique en Provence-Alpes-Côte d'Azur, Edition 2019
- <https://reseau rural.maregionsud.fr/chantiers/projet-alimentaire-territorial/>
- INSEE, Atlas Régional, Provence Alpes Côte d'Azur parmi les nouvelles régions françaises, INSEE Dossier n°4, juin 2016
- INSEE, L'économie du tourisme en Provence-Alpes-Côte d'Azur, INSEE Dossier Provence-Alpes-Côte d'Azur, n°8, juin 2018
- L'agriculture, l'agro-alimentaire et la forêt dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Agreste ; Provence-Alpes-Côte d'Azur, Décembre 2019
- ZAP Tourisme, Suivi de l'activité touristique 2018/19
- Plan de croissance de développement de l'économie touristique, Plan de croissance de l'économie touristique, Schéma Régional de Développement Touristique 2017-2022, Région Sud
- Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, Redévelopper les espaces agricoles en région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Analyse n°167, 12 juillet 2021

Accès aux services

- INSEE, Une région bien équipée mais des populations encore isolées, INSEE Etudes Provence-Alpes-Côte d'Azur, n° 8, juin 2011
- INSEE, Equipement et services, Bonne accessibilité dans les communes peu denses grâce au tourisme, INSEE Flash n° 22, janvier 2016
- INSEE, Service à la population : des points d'accès de plus en plus nombreux, INSEE Flash, n°43, septembre 2019

Cohésion sociale et cadre de vie

- INSEE, Provence-Alpes-Côte d'Azur, le cadre de vie, moteur des déménagements, INSEE Analyses, n°36, octobre 2016
- INSEE, Provence-Alpes-Côte d'Azur, des territoires ruraux peu peuplés mais dynamiques, INSEE Analyses, n°22 septembre 2015

Digitalisation

- Région Provence Alpes-Côte d'Azur, Stratégie commune d'aménagement numérique du territoire, mai 2018
- ADRETS, Smart Village, janvier 2020
- <https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/fiches-actions-numerique-dans-les-crte-544>

Documents généraux

- CESE, L'économie de proximité : une réponse aux défis majeurs de la société française, 2010
- Fiori S & Magnaghi A, « Les territoires du commun. Entretien avec Alberto Magnaghi », Métropolitiques, 10 mai 2018. URL : <http://www.metropolitiques.eu/Les-territoiresdu-commun.html>.
- OCDE, Synthèse sur le changement d'échelle et l'impact des entreprises sociales, 2016
- Le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), Région Sud, Octobre 2019
- Programme Opérationnel FEDER-FSE, Provence Alpes Côte d'Azur 2014-2020

- <https://www.reseaurural.fr/le-fonds-europeen-agricole-pour-le-developpement-rural-en-france/les-20-fiches-mesures-du-feader>
- <https://reseaurural.maregionsud.fr/chantiers/projet-alimentaire-territorial/le-reseau-des-pat-en-region-sud/>
- Le guide du Plan de relance à destination des maires
<https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/content/download/42085/239081/file/Guide%20France%20Relance%20%C3%A0%20estimation%20des%20maires.pdf>
- Les cartes des CRTE
<https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/les-cartes-433>
- Appel à projets Plan de relance
<https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance/appels-projets#>

Quelques sites de référence

- <https://www.reseaurural.fr>
- <https://pays-arles.org/>
- <https://paysgrandbrianconnais.fr/detail/le-pole-dequilibre-territorial-et-rural-1>
- <https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/>
- <https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/>
- <http://www.sirsepaca.org/#c=home>
- <https://rural-interfaces.eu/>
- <https://rural-interfaces.eu/newsletter/>

Les CRTE en Région Provence Alpes Côte d'Azur

Bouches-du-Rhône

- <https://cartotheque.anct.gouv.fr/media/record/eyJpIjoizGVmYXVsdCIsm0iOm51bGwsImQiOjEsInIiOjM5Njd9/>

Alpes de Hautes Provence

- <https://cartotheque.anct.gouv.fr/media/record/eyJpIjoizGVmYXVsdCIsm0iOm51bGwsImQiOjEsInIiOjM5NjR9/>

Alpes Maritimes

- <https://cartotheque.anct.gouv.fr/media/record/eyJpIjoizGVmYXVsdCIsm0iOm51bGwsImQiOjEsInIiOjM5NjZ9/>

Hautes Alpes

- <https://cartotheque.anct.gouv.fr/media/record/eyJpIjoizGVmYXVsdCIsm0iOm51bGwsImQiOjEsInIiOjM5NjV9/>

Var

- <https://cartotheque.anct.gouv.fr/media/record/eyJpIjoizGVmYXVsdCIsm0iOm51bGwsImQiOjEsInIiOjM5Njh9/>

Vaucluse

<https://cartotheque.anct.gouv.fr/media/record/eyJpIjoizGVmYXVsdCIsm0iOm51bGwsImQiOjEsInIiOjM5Njl9/>

Annexe 1. Méthodologie utilisée par la Plateforme

Composition de la plateforme

Lors de cette seconde phase la composition de la plateforme a connu plusieurs adaptations :

- Les personnes ressources externes font désormais partie intégrante de la plateforme, cela concerne notamment des représentants de l'INSEE, du GREC, de la Chambre régionale d'agriculture et de la DRAAF, les agents de la Région Sud ainsi que du Département des Hautes Alpes
- De nouveaux représentants des décideurs publics ont également été intégrés : en particulier deux maires ruraux, dont un est également Conseiller régional, mais également des représentants de l'INSEE, de la DRAAF, de la Chambre régionale d'agriculture et du
- Dans ce contexte sanitaire compliqué, il a été plus difficile d'associer les chercheurs notamment lors des ateliers.

Déroulement de la seconde phase

Cette seconde phase s'est déroulée en plusieurs étapes :

- Un premier atelier de travail introduisant les scénarios du JRC sur les zones rurales à l'horizon 2040 s'est tenu le 1^{er} juillet en semi-présentiel

Les scénarios ainsi que le document de travail SHERPA concernant l'exercice de prospective ont été traduits et diffusés aux membres de la plateforme. Une note introductive et une présentation Powerpoint ont également été préparées pour animer cet atelier.

A l'issue de cet atelier un compte rendu a servi de base aux entretiens individuels et au second atelier.
- En préalable du second atelier, une quinzaine d'entretiens individuels ont été menés du 2 au 10 septembre, afin de préciser à quel scénario correspondent les territoires ruraux de la région Provence Alpes Côte d'Azur et vers quel scénario tendre, identifier les principales priorités pour atteindre « cet avenir désirable » et préciser quelques objectifs concrets à atteindre.
- Sur la base des échanges du premier atelier et des entretiens individuel un second atelier s'est tenu en semi-présentiel le 22 septembre. Il s'agissait de présenter et de discuter quelques problématiques saillantes en termes de transition des territoires ruraux dans la région Provence Alpes Côte d'Azur, ayant émergé lors des entretiens individuels, afin d'aboutir à un nombre limité de priorités communes ou propres à certains territoires ruraux de la région et de définir un ou des objectifs réalisables pour atteindre notre avenir désirable. Une note introductive et une présentation Powerpoint ont été préparées pour animer cet atelier.
- Le second atelier n'ayant pas permis de traiter la question de la gouvernance, une visio-conférence a été organisée le 6 octobre sur ce sujet.
- Le draft de ce second document de position de la Plateforme Région Provence Alpes Côte d'Azur a été diffusé aux membres de la plateforme le 26 octobre pour relecture, amendement et finalisation.

Appréciation des scénarios et de la méthode utilisée

Si les scénarios apportent un apport méthodologique intéressant et structurant, les scénarios et la nouvelle méthodologie proposée ont un peu perturbé le travail engagé lors de la première phase. En Provence Alpes Côte d'Azur la première phase avait en fait déjà permis d'identifier les principales problématiques auxquelles sont confrontés les territoires ruraux. Les scénarios ayant été peu discutés en amont, il fut difficile de les assimiler et de s'y projeter.

Par ailleurs, ces scénarios ont fait l'objet de nombreuses réserves de la part des membres de la plateforme ;

- Les scénarios font trop peu référence aux changements climatiques et prennent peu en compte les trajectoires climatiques, alors que ce sont des éléments majeurs en termes de transition des territoires ruraux à l'horizon 2040. La période 2020-40 est pourtant une période décisive pour limiter les effets des changements climatiques (cf. notamment baisse drastique nécessaire des GES).
- La place des espaces naturels sont également peu abordés dans les scénarios, or la gestion des territoires naturels est un enjeu majeur pour la Région Sud.
- Les scénarios défendent un parti pris idéologique concernant la place de l'Europe dans l'élaboration des politiques publiques (approche top down) et la relance économique basée sur la croissance, sans aucune mention au partage des richesses. Aucun scénario de décroissance n'est proposé.
- Les scénarios accordent une place très ou trop importante à la technologie, notamment en matière de gouvernance, mais aussi de lutte contre le changement climatique.
- Les territoires ruraux ne sont jamais définis de manière positive et comme des territoires autonomes.
- Les scénarios soulignent l'attractivité des territoires ruraux qu'induirait le développement du télétravail grâce au développement des infrastructures numériques, mais évoquent peu qui cette attractivité concernerait et en font des territoires sélectifs.
- Les enjeux internationaux et leurs impacts sont abordés de manière trop succincte et devraient être développés, notamment concernant la PAC.
- Concernant la gouvernance les scénarios présentent au mieux un processus de consultation mais pas de réel processus de codécision inclusif.
- Le critère de gouvernance contrairement au critère démographique est peu quantifiable, il aurait été plus efficace d'utiliser un critère économique par exemple pour classer les territoires ruraux.

La méthode proposée, n'ayant pas été co-construite ou proposée en amont aux plateformes, a été un peu plaquée sur le travail déjà engagé lors de la première phase et donc a été difficilement assimilée. Etant donné le nombre de sujets abordé par la plateforme, il a été difficile de dérouler totalement la méthode et en particulier d'effectuer la rétroprojection. Comme cela était indiqué dans le document de présentation de la méthode, il faudrait plus de temps pour dérouler cette méthode dans sa totalité et deux ateliers, même avec des entretiens individuels, c'est un peu trop court.

Autres difficultés ou limites rencontrées

- La crise sanitaire, même si les conditions s'assouplissent ont compliqué l'organisation des travaux,
- Comme cela a été plusieurs fois évoqué lors des réunions en cluster ou avec l'ensemble des plateformes SHERPA, l'utilisation de l'anglais pour l'ensemble des documents du consortium, notamment les scénarios, est une contrainte forte pour l'animation de la réflexion. Mais surtout cela rend difficile les échanges entre les plateformes pour les non-anglophones.

Appropriation des résultats

En 2020, la Plateforme SHERPA pour la région Provence Alpes Côte d'Azur a choisi le thème de la Vision à long terme pour les zones rurales (LTVRA) pour prendre du recul sur les défis futurs à relever dans les zones rurales et pour les communautés rurales.

Les résultats des travaux de la plateforme SHERPA de la région Sud (*Position paper*, Octobre 2020) ont été présentés lors du Forum du Réseau rural régional, ainsi que dans le groupe de travail du Réseau Européen de Développement Rural (ENRD) sur la vision à long terme de l'UE pour les zones rurales et ont reçu un accueil très favorable. Ils ont montré toute l'utilité d'un tel espace de dialogue multi-acteurs pour mieux appréhender et prendre en compte la diversité et la richesse des territoires ruraux de la région. Ils ont aussi contribué à alimenter le débat sur la ruralité dans la région Sud dans le contexte d'élaboration et de mise en

œuvre des futurs FEADER et FEDER/FSE. Le Conseil régional a ainsi utilisé le premier document de position de la plateforme pour rédiger et voter un rapport spécial sur les zones rurales régionales en décembre 2020 « Provence-Alpes-Côte d'Azur, une Région tournée vers la ruralité ». Par ailleurs, nous sommes associés aux travaux actuels de l'INSEE sur la ruralité et les résultats de cette deuxième phase vont contribuer aux réflexions qu'anime la Région Sud dans le cadre de la programmation et de la mise en œuvre des instruments FEADER et FEDER/FSE pour la période 2021-2027 et aussi dans le cadre de la modification du SRADDET.

